



Accusation d'insultes infondées par un enfant

Par **TheDreamer**, le **08/11/2017** à **19:54**

Bonjour,

J'aimerais avoir un conseil sur l'attitude à adopter pour ce genre d'accusation. Je suis en charge d'enfants handicapés depuis plus d'un an. Venant de changer d'école, peu avant la Toussaint, j'apprends au retour de congés qu'un enfant m'aurait entendu dire des insultes, je cite "gros xxxxxxxx et chacal" envers l'un des enfants handicapé que j'accompagne en milieu scolaire depuis une semaine, alors que la veille de mes congés, sa mère avait adressé un email de satisfaction pour l'accompagnement de son fils.

Cette accusation que je nie, me laisse sans voix, surtout que je vois les personnels du milieu éducatif prendre fait et cause pour ce qu'à dit l'autre enfant (que je ne connais pas) à la mère de celui qui est handicapé. Celle-ci a adressé un courriel dont je n'ai eu que la teneur verbale. Je n'arrive pas à obtenir la copie.

C'est la 5ème école sur laquelle j'interviens et mon responsable n'a jamais eu de mauvais écho me concernant. Pourquoi irai-je insulter un enfant dont je dois m'occuper ? ..ça n'a pas de sens et cependant, je suis "mis-à-pied" en quelque sorte et ne peut me défendre, car c'est ma parole contre la sienne. Je ne me suis jamais retrouvé seul avec lui et ne parle jamais des enfants dont je m'occupe aux autres élèves de la classe.

Après une "recherche de l'enfant accusateur pendant 2 jours", J'ai sollicité une entrevue avec l'enfant, La directrice de l'établissement et l'enseignante pour préciser les circonstances mais cela m'a été refusé. Ils m'ont avoué le connaître et m'accusent, sans que je puisse établir la moindre preuve de mensonge de cette accusation relayée par les adultes.

Les expressions utilisées pour les insultes ne font pas partie de mon langage, je suis français

de 57 ans ancien cadre et il n'y a pas de chacal en France. Il semble que ce genre de plaintes restent sans suite car aucune preuve ni d'un coté , ni de l'autre. Cette affaire crée du discrédit personnel et une atteinte à mon sérieux professionnel qui donne raison à n'importe quelle assertion enfantine si on laisse faire ???

Merci pour votre éclairage au plus tôt.

Cordialement

Stéphane XXXXXXanonymisation

Par **Visiteur**, le **08/11/2017 à 20:51**

Bsr,

Si vous estimez être victime de diffamation, prenez contact avec un avocat pour vos défendre, je ne vois que ça....

Avez vous souscrit une protection juridique?

Bon courage, bonne chance.